

[Image]



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2023/2024



Nom du tournoi : 8ème tournoi de Double
N° de dossier : 2303995
Club ou comité : Badminton Club de Bourg de Péage

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.
Le niveau géographique de la compétition est : National

2) La compétition se déroule du : 15/6/24 au 16/6/24

3) Dans : 1 salle(s) et sur 12 terrains
Salle 1 = 12 terrains
Salle 2 = terrains
Salle 3 = terrains
Salle 4 = terrains

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Clément PONCE
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à R4 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD ou des fédérations des pays limitrophes (justificatif obligatoire).

7) Les disciplines sont les suivantes :
SH non SD non DH oui DD oui Mx oui
Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex) dans SPÉCIFICITÉS à la fin du RC.

8) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)

9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe
En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

11) L'inscription se fera individuellement ou par club

12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 01/06/24 2024
Le nombre maximum de joueurs sera de 200 par jour et/ou par discipline.
En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :

Critère 1 : Date d'inscription
Critère 2 : Date de paiement

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)
adresse mail : tournoi@bcbp26.fr
lien BadNet : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=23207>
adresse postale :

[Image]

14) Le joueur devra être licencié à la date limite des inscriptions

15) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau : 20 2 tableaux : 22 3 tableaux :

Par équipes

16) Le paiement se fera individuellement ou par club

17) Le paiement est à effectuer en ligne sur Bad Net ou par virement

IBAN : FR76 1027 8089 0600 0205 7290 116 BIC:CMCIFR2A DOMICILIATION:CCM BOURG DE PEAGE
<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=23207>

18) Le CPPH pris en compte sera celui du : 01/06 2024

La confection des tableaux sera effectuée le : 02/06 2024

Le tirage au sort sera effectué le : 02/06 2024

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

20) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

21) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC :

- En double, le joueur qui est privé de son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition en nommant son nouveau partenaire, avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.

- En cas de forfait d'une paire de double, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

DURANT LE TOURNOI

22) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

23) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

24) Le volant de référence plume sera VICTOR QUEEN

Le volant de référence plastique sera Yonex Mavis 500

25) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26) Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage intégral

27) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

28) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à trois minutes de prise de contact avec le

terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

29) Les feuilles des matchs ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

30) Pour tout volant touchant une structure À remettre une fois au service et faute en jeu

(idem pour les éléments mobiles)

[Image]

- 31) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 32) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.
- 33) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.
- 34) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Tableaux :

Les Doubles dames et Doubles hommes se joueront le samedi 15/06/2024.

Les Doubles mixtes se joueront le dimanche 16/06/2024.

Chaque discipline se déroulera sur une seule journée.

Inscriptions et liste d'attente :

Les inscriptions sont limitées à 100 paires par jour DD et DH confondues le samedi et 70 paires de MX le dimanche.

L'inscription au choix est possible. Pour la constitution des tableaux, les paires seront retenues en fonction de la date de paiement puis d'inscription (paire complète) mais l'organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de repêcher une ou plusieurs paires pour une élaboration des tableaux conforme au RGC (respect de la règle des x16 – art. 3.2.1.5 du RGC).

Toutes les paires non retenues dans un tableau le jour du tirage au sort constitueront une liste d'attente en vue de pourvoir aux éventuels forfaits.

Tenues :

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Plateau sportif :

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, Juge-Arbitres, organisateurs et les conseillers. 2 conseillers par équipe sont tolérés uniquement dans l'espace dédié au centre du plateau de jeu ou le long du mur d'escalade.

Dopage :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au/à la juge-arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

Protocole sanitaire :

La compétition se déroulera dans le strict respect du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi, et des éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Bourg de Péage.